

Contribution à l'évaluation des mesures agro-environnementales :

le cas du bocage en Saône et Loire

Thierry PEYRTON (F D C de Saône et Loire) :

Nous allons évoquer l'évaluation de certaines mesures agri-environnementales appliquées dans le bocage du département de Saône et Loire qui se situe au nord-est de la France. Pour cela je vous propose de faire cette présentation en trois parties.

Il convient de préciser que ce travail est programmé jusqu'en 2007, il doit durer cinq ans et cette première année 2002 a surtout été destinée à élaborer et mettre en œuvre le protocole que vous allez voir, et surtout dresser un état initial de la situation avant application des mesures. Les résultats que l'on va aborder sont relativement sommaires puisqu'ils traitent uniquement cette première année 2002. Nous évoquerons aussi quelques aspects concernant la typologie des haies et les relations simples entre espèces et milieux, tout cela pour valider notre protocole, notre façon de travailler. En matière de conclusion nous verrons quelques perspectives d'avenir à ce travail.

Avant de voir les mesures nous allons essayer de situer le contexte un peu plus précisément. Tout d'abord pourquoi cette évaluation a eu lieu ? Tout simplement parce qu'il y avait une demande de certains organismes notamment d'organismes à vocation cynégétique tels que l'O N C F S et la fédération de chasseurs du département, qui chacun à l'échelle départementale ou nationale se sont intéressés à la construction et à l'élaboration de ces C T E et maintenant à leur mise en place. Ils sont donc intéressés par l'implication de ces mesures sur la faune entre autre. La chambre d'agriculture a également été associée à ce travail.

Un bref rappel : Le contrat territorial d'exploitation :

C'est un contrat effectif entre un exploitant volontaire et l'Etat. Il doit comprendre deux volets : un volet socio-économique et un volet environnemental. Ce dernier volet doit être satisfait par l'application de mesures dites « agro-environnementales » par l'exploitant sur ses parcelles, dans ses bâtiments, etc.

Il a été déterminé un certain nombre d'enjeux dans la phase de préfiguration de ces contrats et pour la Bourgogne (région dans laquelle se situe la Saône et Loire) deux enjeux essentiels ont été retenus en matière environnementale. Il s'agit de la préservation, de l'amélioration de la qualité de l'eau et la conservation de la biodiversité des paysages.

Rapidement, les mesures qui sont utilisées en Saône et Loire visent à implanter, entretenir ou réhabiliter un certain nombre d'éléments fixes du paysage (des haies, des mares, des murets en pierre sèche). Nous nous sommes intéressés aux mesures qui sont en relation avec les haies et l'entretien des haies :

- taille des haies
- enlèvement des branches et arbres morts
- remplacement des arbres manquants
- nettoyage du pied de haie
- pas de désherbage chimique

La liste n'est pas exhaustive mais lorsque l'on regarde ces différentes actions on peut penser que cela aura une influence à terme sur la structure des haies, sur les bocages et probablement sur les espèces qu'ils abritent. C'est dans cet état d'esprit que cette évaluation s'est mise en place. Le département de Saône et Loire est relativement étendu (860 000 hectares). C'est la première surface agricole utile en France et il n'était pas question de travailler sur l'ensemble du département qui est très bocager. Nous avons dû opérer des choix. Le premier a consisté à choisir deux bocages.

Le bocage charolais qui est caractérisé par des haies basses, taillées régulièrement, avec la présence d'arbres isolés dans les parcelles et le long des haies. Ce bocage est relativement régulier, étendu sur l'ensemble de la région mais aussi sur les régions voisines qui sont assez similaires. On repose sur un système presque totalement herbager et la situation est assez stable ces dernières années, en matière de maillage notamment.

Le bocage bressan, on se situe en plaine dans un système de polyculture élevage. Les haies sont hautes, larges, assises sur talus généralement. Mais par contre, ce bocage présente la caractéristique d'être beaucoup plus irrégulier, souvent mité, en timbre-poste, du fait d'une évolution assez sensible ces dernières années, de nombreux remembrements et aussi du changement de productions qu'opèrent certains exploitants qui abandonnent l'élevage au profit de la culture de céréale, de maïs et de certains oléo-protéagineux.

LE BOCAGE CHAROLAIS



- Haies basses taillées régulièrement
- Présence d'arbres isolés
- Bocage relativement régulier
- Système herbager
- Situation stable ces dernières années

LE BOCAGE BRESSAN



- Haies hautes et larges
- Polyculture élevage
- Bocage irrégulier
- Evolution sensible

Ces deux bocages assez différents. Sur ces deux régions nous avons procédé à un échantillonnage qui a consisté à isoler un certain nombre d'îlots agricoles sur lesquels sont appliquées les mesures d'entretien C T E.

Des dénombrements ont été réalisés sur les sites échantillonnés, les espèces faisant l'objet de comptage sont :

- pigeons
- tourterelles
- alouette des champs
- merle noir
- grives
- tarier pâtre
- huppe fasciée
- rouge gorge
- caille des blés
- bruant

Les premiers résultats tendent à montrer que certaines espèces se retrouvent plutôt dans un type de bocage que dans l'autre :

Bocage bressan : grives et tourterelles

Bocage charolais : alouette.

Cette année 2002 a essentiellement été consacrée à la mise en place du protocole d'étude, les années 2003 à 2007 seront consacrées à la récolte de nouvelles données et à leur analyse.

JOURNEES D'ETUDES EUROPEENNES SUR LES BOCAGES

*Ruralité, faune sauvage et développement durable.
Le bocage, enjeux de territoire pour demain.*

*Actes du colloque
Cerizay (79) - 16 et 17 octobre 2002*